

## BOURSES NATIONALES D'ETUDES DU SECOND DEGRE DE LYCEE pour l'année 2020 - 2021

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez bénéficier d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée en vue de retirer un dossier de demande de bourse auprès de l'Etablissement dans lequel est inscrit votre enfant. Vous pouvez faire une simulation provisoire sur le site : [www.simulbourses.educagri.fr](http://www.simulbourses.educagri.fr)

Les bourses nationales sont maintenant toutes déclinées en échelons :

- 3 échelons au collège,
- **6 échelons au Lycée**
- 9 échelons dans le Supérieur

Le montant des échelons intègre les primes précédemment attribuées en complément des parts de bourse, ainsi que les parts supplémentaires. En dehors de ces échelons, les aides suivantes peuvent être attribuées suivant les cas :

- la **Prime d'Équipement** pour les élèves des filières professionnelles et technologiques (341,71 €) qu'on ne peut percevoir qu'une seule fois dans toute sa scolarité
- la **Prime d'Internat** : attribuée en fonction de l'échelon de la bourse, son montant sera compris entre 258 € et 423 €
- la **bourse au mérite** dont le montant varie de 402 € à 1002 € selon l'échelon. **Seuls les élèves ayant obtenu le Brevet des Collèges avec la mention BIEN ou TRES BIEN peuvent y prétendre** (en complément de la bourse d'étude)

Les nouvelles dispositions retiennent un nombre limité de **critères d'attribution** :

- **le nombre d'enfants à charge**, critère unique d'attribution des points de charge. Chaque enfant à charge ouvre droit à 1 point de charge, dans la limite de 8 points de charge ; le candidat boursier est intégré dans les enfants comptés à charge ;
- **le justificatif de revenus** : l'appréciation des revenus du demandeur se base sur l'avis d'imposition de l'année N-1 ; on retiendra donc, pour 2020, le **Revenu Fiscal de Référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019**.

### Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser (*Barème POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021*) Revenu Fiscal de Référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019

Nombre d'enfants à charge	Échelon 1 <i>et plafonds à ne pas dépasser</i>	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6
<b>1</b>	18 606 €	14 728 €	12 508 €	10 088 €	6 270 €	2 450 €
<b>2</b>	20 036 €	16 069 €	13 645 €	11 004 €	6 967 €	2 928 €
<b>3</b>	22 897 €	18 746 €	15 920 €	12 839 €	8 360 €	3 881 €
<b>4</b>	26 476 €	21 426 €	18 194 €	14 674 €	9 752 €	4 831 €
<b>5</b>	30 054 €	25 443 €	21 606 €	17 425 €	11 842 €	6 260 €
<b>6</b>	34 349 €	29 459 €	25 018 €	20 178 €	13 934 €	7 687 €
<b>7</b>	38 642 €	33 477 €	28 430 €	22 928 €	16 023 €	9 117 €
<b>8 ou plus</b>	42 935 €	37 496 €	31 842 €	25 679 €	18 113 €	10 545 €
<b>Montant annuel de la bourse</b>	<b>441 €</b>	<b>540 €</b>	<b>639 €</b>	<b>735 €</b>	<b>831 €</b>	<b>933 €</b>
Montant annuel de la Bourse au Mérite	<i>Attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention BIEN ou TRES BIEN au DNB.</i>					
	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €

**NOM, Prénom de l'élève** : .....

**Classe** : .....

**ADRESSE** : .....

.....

<b>CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION</b>	<b>Date de retour de la fiche d'auto-évaluation</b>	
	<b>Date de retrait d'un dossier de demande de bourse</b>	
	<b>Date de remise du dossier complet au lycée d'inscription</b>	
	<b>Date de remise du dossier complet au Lycée Instructeur (ENILV.)</b>	